



## Procès-verbal de la séance de la commission d'établissement de Floréal

11 mai 2022

Collège de Floréal, salle de projection

Quart Parents :	Nathalie Cheseaux, Tania Revaz, Elena Torriani, Nicolas Frémauxpâé
Quart Professionnels :	Sylvie Winkler, André Fivaz, Karine Perrottet, Letizia Stasi, Nicolas Gaillarde
Quart Organisations :	Raphaëlle Deshayes, Françoise Maeder, Marie-Christine Richard, Dominique Barca
Quart politique :	Karine Roch, Emmanuel Laisné
Excusé-e-s/absent-e-s :	Anel Aubert, Charlotte Gyger, Floriane Nikles

### Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 21 mars 2022
3. Mot du bureau
4. Mot de la directrice
5. Invitée : Madame Claudia Mühlebach, cheffe du domaine parascolaire de la Ville de Lausanne
6. Nouvelles des groupes de travail
7. Présentation de ping:pong par Nicolas Gagliarde
8. Questions des membres
9. Divers et propositions individuelles

#### **1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

Raphaëlle Deshayes ouvre la séance à 20h. Elle annonce que la séance sera un peu particulière. Premièrement, Mme Winkler quittera la séance après son mot (point 4). Deuxièmement, elle souhaite la bienvenue à Claudia Mühlebach et Romain Petermann, respectivement cheffe du domaine parascolaire et directeur du secteur Floréal-Mon Repos de la Ville de Lausanne. Elle les remercie d'avoir accepté l'invitation de la commission pour répondre aux questions qui leur ont été formulées. Ce point occupera la plus grande partie de la séance de ce soir.

## **2. Adoption du procès-verbal du 21 mars 2022**

Le procès-verbal du 21 mars est accepté avec remerciements à son auteur.

## **3. Mot du bureau**

Raphaëlle Deshayes rappelle que la prochaine séance aura lieu le 15 juin. Sylvie Winkler propose que, conformément à la tradition, cette dernière assemblée de l'année soit couronnée par un repas. Rendez-vous est donc donné à 19h à Montoie, à la salle de projection du 1er étage. Après la séance, un repas sera organisé au café de Montelly (annoncer les présences). Sylvie Winkler précise qu'il est permis d'être excusé pour la séance mais de venir manger néanmoins.

La prochaine séance des présidentes et présidents de commissions d'établissement scolaire aura lieu le 23 mai.

Comme communiqué par email aux membres, la balade guidée par Floriane Nikles sera organisée à la rentrée scolaire, et permettra de faire connaissance avec le nouveau directeur de l'établissement. Le bureau lui proposera le 14 ou le 21 septembre, à 18h.

## **4. Mot de la directrice**

Mme Winkler prend la parole et nous annonce que, après un suspens certain, le nom de son remplaçant a été annoncé: il s'agit d'Eric Novello, actuellement en poste en tant que directeur de l'établissement primaire (1P-8P) de Lucens, Moudon et environs. Il s'est déjà introduit auprès du conseil de direction de l'établissement et suivra prochainement auprès des enseignants. Son mandat commence le 1er août. Raphaëlle Deshayes propose qu'on prenne rendez-vous rapidement avec M. Novello pour planifier une première séance en sa présence à la rentrée.

Mme Winkler note par ailleurs que le plan de rentrée, en préparation, compte à l'heure actuelle déjà 1203 élèves (contre 1135 en août 2021). Plusieurs nouvelles classes seront créées: la Bourdonnette comptera 8 classes pour la première fois, 3 classes à Tivoli, etc.

Arrivée au terme de son message, Mme Winkler prend congé de l'assemblée, comme convenu.

## **5. Invités : Madame Claudia Mühlebach et Monsieur Romain Petermann, du domaine parascolaire de la Ville de Lausanne**

Raphaëlle Deshayes propose à Emmanuel Laisné de lire les questions, venant de parents de l'établissement, qui ont été transmises à Mme Mühlebach et M. Petermann.

- 1. Quelles mesures ont été prises pour éviter les situations qu'ont vécues certaines familles de Montriond à la mi-août 2021, quand ils ont appris qu'un de leurs enfants, scolarisé au petit collège de Cour, devrait fréquenter l'APEMS de la Bourdonnette (cf. email reçu dans la boîte de la commission le 16.08.2021) ?*

2. *Comment expliquer que des parents n'ont pas eu de place d'APEMS à la rentrée 2021? (Collège de Montriond)*
3. *Pour quelle raison certaines familles ont reçu des appels du bureau des APEMS leur demandant de réduire leur temps de présence?*
4. *Au vu des besoins en locaux scolaires de Floréal, de Montriond et de Montoie, quelle planification des locaux APEMS est envisagée ?*
5. *Qu'en est-il du projet d'APEMS dans le cinéma Moderne de l'avenue William Fraisse, en termes de calendrier et de consultation de la commission? Y a-t-il d'autres projets d'APEMS touchant l'établissement de Floréal?*
6. *Des parents nous signalent de nombreux problèmes de facturations, qui restent sans réponse. Pour quelles raisons?*
7. *Pourquoi y a-t-il des différences dans les menus entre les différents APEMS, par exemple entre celui de la Bourdonnette et ceux de Montoie ou Montriond ?*

Mme Mühlebach prend la parole et remercie la commission pour son invitation. Elle-même et son collègue vont répondre au mieux aux différentes questions, mais elle imagine déjà que certaines réponses ne seront pas perçues comme pleinement satisfaisantes. Néanmoins elle espère que cette démarche soit la première étape d'un dialogue qui va permettre de résoudre de futurs problèmes avant que des tensions ne voient le jour.

### **Questions 1 à 3: La pénurie de places en APEMS et sa gestion**

Concernant le premier point, Mme Mühlebach explique que chaque APEMS est relié à un bâtiment scolaire, situés proches l'un de l'autre, pour faciliter les trajets des élèves. Les enclassements sont du fait de l'établissement scolaire, et les attributions aux APEMS se font suivant le bâtiment scolaire fréquenté par les enfants. Pour des questions d'effectifs, il arrive que les enclassements changent, et le service du parascolaire doit alors aligner l'assignation des enfants sur leur enclassement.

Raphaëlle Deshayes demande comment se fait-il que l'APEMS des élèves du Collège de Cour soit rattachés à l'APEMS Bourdonnette. Mme Mühlebach explique que, historiquement, les élèves de Cour habitaient à la Bourdonnette et que la décision a donc été prise de desservir ce bâtiment par l'APEMS Bourdonnette. M. Petermann précise qu'une solution a été trouvée pour les après-midi, avec des locaux ad-hoc, mais pas pour toute la journée.

André Fivaz ajoute que le Collège de Cour est très particulier: il ne compte que deux salles de classe, très petites, qui sont à peine suffisantes pour l'utilisation scolaire, et donc ne permet pas d'abriter des locaux APEMS. Mme Mühlebach ajoute que cela correspond bien à la situation actuelle, dans laquelle les écoles, elles-mêmes sous pression démographique tendent à récupérer des locaux qu'elles avaient mis à disposition des APEMS. Les APEMS sont donc sous pression pour trouver des solutions immobilières hors des bâtiments scolaires.

Emmanuel Laisné rappelle que la plupart des parents des APEMS ont vécu une situation similaire au moment de la naissance de leurs enfants, confrontés à la pénurie de places en garderie. Il se demande comment, 6 ans plus tard, l'explosion de la demande n'a pas été anticipée sur la base de la natalité.

Mme Mühlebach fait état d'un rapport<sup>1</sup> approfondi sur le développement de tous les quartiers de la ville, mandaté par la municipalité, qui anticipe une croissance de près de 20% du nombre d'écoliers d'ici à 2030. Dans la pratique, il y a d'importantes variations des populations scolaires d'une année sur l'autre. En plus de cela, les modes d'usage changent. Par exemple, il y a quelques années, les APEMS étaient surtout sollicités pour la pause de midi. Mais depuis peu, la demande en après-midi est aussi très forte, et certains lieux, pensés autour des repas, ne permettent pas d'y répondre. Mme Mühlebach dit comprendre le ressenti des parents, mais assure que beaucoup d'efforts sont entrepris pour remédier à la situation.

Raphaëlle Deshayes revient sur le point numéro 3: pour la rentrée 2021, toutes les demandes de jours en APEMS n'ont pu être octroyées, et certains parents ont reçu des appels téléphoniques pour leur demander de changer de jour. Elle relève que dans ces cas, certains parents habitués à la négociation dans le cadre professionnel s'en sortent mieux, et qu'au contraire certaines personnes moins favorisées se retrouvent dans des situations difficiles. Par ailleurs, le bouche-à-oreille fonctionnant à merveille autour de la place de Milan, certains perçoivent des inégalités de traitement.

Mme Mühlebach précise que l'attribution se fait par à port à des critères objectifs et bien définis. Ceux-ci concernent le taux d'occupation des parents, désiré et effectif, ainsi que les jours désirés, qui sont plus ou moins demandés. En ce sens, le bouche-à-oreille peut-être trompeur: des situations qui peuvent sembler comparables sont en réalité différentes, d'où un traitement différent. Par ailleurs, une fois les inscriptions bouclées, il est possible que le service doive appeler les parents pour trouver des solutions concrètes et voir où des aménagements sont possibles. Le nombre de places en APEMS est défini selon des critères bien précis, principalement en fonction de la taille des locaux à disposition. Par exemple, l'APEMS de Montriond compte 60 places, auxquelles la yourte permet d'ajouter 12 supplémentaires.

Dominique Barca confirme que pour la rentrée 2021, 185 téléphones avec des parents ont été effectués pour trouver des places. Emmanuel Laisné a fait partie des parents appelés, et confirme le ressenti étrange de se faire appeler pour "négocier" les plages d'APEMS. Selon Mme Mühlebach, ce ressenti vient aussi du fait que c'est la première année que cette situation se présente, et que les parents avaient pris les places en APEMS pour acquises. Elle confirme que le quartier Sous-Gare est actuellement l'endroit le plus compliqué de Lausanne dans ce domaine.

Tania Revaz comprend que la situation est difficile, mais a du mal à comprendre pourquoi on ne peut pas anticiper les chiffres. Elle rebondit sur les chiffres donnés plus tôt par Mme Winkler: avec 100 élèves de plus sur l'établissement, comment trouvera-t-on encore des places? André Fivaz confirme que cela se gère, comme dans le cas des APEMS, par un travail de détail: on avance, on trouve des solutions, des parents sont contactés et sont d'accord pour changer de bâtiment. Il essaie de faire au mieux, surtout pour les petits qui doivent entamer leur scolarité dans les meilleures conditions possibles.

Raphaëlle Deshayes relance l'assemblée sur le cas des élèves de Cour à l'APEMS de la Bourdonnette. André Fivaz note que, historiquement, les parents de la Bourdonnette semblent moins utiliser les services de l'APEMS; par conséquent il y a des places vacantes. Mme Mühlebach ajoute que l'accueil parascolaire

---

<sup>1</sup> Voir le [rapport-préavis N°2019/18](#) de la Municipalité.

des 1-2 P est géré différemment. Il se peut donc que ces enfants puissent trouver une place dans un autre quartier, mais doivent changer d'emplacement lorsqu'ils entrent en 3P.

Nathalie Cheseaux demande s'il est d'ores et déjà possible de savoir si et combien de places vont manquer à la rentrée prochaine. Malheureusement Mme Mühlebach n'est pas en mesure de donner des chiffres.

#### **Questions 4 et 5: Futurs locaux APEMS**

Raphaëlle Deshayes note que la longue discussion qui a précédé est le fait du manque de locaux. Elle se demande si la ville reste sur la stratégie des locaux privés pour les APEMS. Mme Mühlebach note qu'au contraire, la politique de la ville est que chaque fois qu'un collège est construit ou rénové, des locaux pour le parascolaire sont construits. Raphaëlle Deshayes cite le contre-exemple de Montoie, mais selon M. Petermann, la stratégie est plus récente que ce projet en particulier.

Mme Mühlebach indique que, par ailleurs, le service cherche activement des locaux pour combler le manque. À l'heure actuelle, 7 locaux potentiels sous-gare ont été visités. Mais l'entreprise est difficile: de nombreuses exigences existent pour les locaux destinés à accueillir des enfants, parfois des changements d'affectation sont requis (impliquant une mise à l'enquête et de longs délais). De plus, il arrive que, confrontés aux travaux nécessaires, les propriétaires changent d'avis. Actuellement le service est en discussion autour de deux endroits sous gare.

Raphaëlle Deshayes demande des précisions au sujet du projet au cinéma Moderne. Mme Mühlebach raconte sa surprise qu'après une prise de contact informelle par l'architecte s'occupant du bâtiment, l'article paru dans le 24 heures laisse entendre que l'affaire était conclue. Depuis les discussions ont progressé, et une mise à l'enquête est imminente. Néanmoins, pour éviter des déceptions, elle préfère ne pas avancer de dates, d'autant plus que la municipalité ne s'est pas encore engagée formellement dans le projet. Elle précise que le bâtiment devrait faire l'objet de petits travaux, alors qu'une de ses façades est classée. Le bâtiment bénéficie d'une petite cour et bien sûr de la proximité de la place de Milan.

#### **Question 6: Problèmes de facturation**

Mme Mühlebach demande une clarification sur la question. Emmanuel Laisné précise que plusieurs parents de sa connaissance ont fait état de factures difficiles à comprendre, nécessitant dans certains cas de se rendre physiquement au service pour avoir des explications. La situation concerne particulièrement les parents divorcés. Tania Revaz ajoute un autre exemple: un parent a payé par erreur une facture pour la prestation DAC alors que celle-ci était déjà incluse puisque l'enfant était inscrit à l'APEMS. Ce parent a par la suite eu beaucoup de mal à se faire rembourser.

Mme Mühlebach reconnaît qu'avec le regroupement des services scolaire et parascolaire, des changements sont en cours qui peuvent rendre la situation compliquée, même pour le personnel du service. M. Petermann ajoute que le système informatique qui rédige les factures, et est partagé avec plusieurs cantons romands, est malheureusement connu pour sa mauvaise lisibilité.

On demande aussi ce qu'il en est de pénalités lorsque des enfants ne sont pas annoncés absents lors de sortie scolaire (p.ex. camps ou course d'école), alors que l'information pourrait être partagée entre les

différents acteurs. On raconte aussi le cas d'un enfant qui est rentré chez lui par erreur un jour où il devait fréquenter l'APEMS. Les parents ont ensuite reçu une pénalité, mais à aucun moment l'APEMS n'a contacté les parents pour s'inquiéter de son absence. Mme Mühlebach confirme qu'il est nécessaire d'informer séparément les APEMS lorsque l'enfant n'est pas présent, même en cas de sortie scolaire. Elle précise que les situations sont gérées au cas par cas par les APEMS, en principe avec bienveillance.

Raphaëlle Deshayes donne l'exemple de Neuchâtel, où un guichet numérique permet la propagation de l'information (p.ex. enfant malade) à tous les services concernés. Mme Mühlebach aimerait aussi cette solution, mais ça n'est pas encore le cas à Lausanne. M. Petermann ajoute que le service peut réfléchir à éditer un petit formulaire de rappel, bref, contenant ce genre de règles auxquelles les parents doivent veiller.

Après discussion, il est convenu que les responsables d'APEMS de l'établissement de Floréal afficheront une feuille A4 destinée aux parents et précisant que les parents sont tenus d'informer l'APEMS de l'absence de leur enfant en cas de sorties scolaires. Cela semble particulièrement approprié en fin d'année scolaire où les journées spéciales sont plus nombreuses. Cette information sera transmise par Monsieur Petermann lors du prochain colloque de secteur, mais les membres de la commission peuvent s'approcher des responsables pour en parler avec eux.

#### **Question 7: Menus des APEMS**

Raphaëlle Deshayes explique qu'une maman a partagé à la commission une capture d'écran des menus des APEMS de la Bourdonette et de Montoie, qui semblait montrer des menus plus limités à la Bourdonette. Mme Mühlebach précise que l'offre des deux APEMS est fournie par deux prestataires différents, (Eldora à Montoie, Concordance à la Bourdonette). Néanmoins, tous les prestataires des APEMS doivent respecter un cadre précis: tous les repas sont labellisés Fourchette Verte, et suivent les contraintes du programme Restauration Collective Durable (RCD) de la ville. Les appréciations peuvent être différentes en fonction des jours et des parents, mais il ne faut pas hésiter à contacter les représentants des APEMS en cas de problèmes: ils sont en contact avec les prestataires.

Raphaëlle Deshayes conclut les questions aux responsables des APEMS en les remerciant pour leur visite et en se réjouissant que ce canal de communication soit dorénavant ouvert. Mme Mühlebach remercie la commission pour son invitation et l'opportunité d'avoir un dialogue direct sur ces thématiques. Elle est désolée que certaines des questions n'aient été que partiellement satisfaisante, mais elle n'a pas de baguette magique et préfère être transparente sur les défis actuels.

#### **6. Nouvelles des groupes de travail**

Au vu du temps dévolu aux questions liées aux APEMS, nous reportons ce point pour la prochaine fois. Il est toutefois mentionné que le travail des différents groupes de travail a été lancé, certains groupes se sont retrouvés.

#### **7. Présentation du projet ping:pong par Nicolas Gagliarde**

Le projet de ping:pong sera aussi présenté la prochaine fois.

## **8. Questions des membres**

Raphaëlle Deshayes propose que, vue l'heure avancée, les points ping:pong, groupes de travail et d'éventuelles questions soient reportés à la prochaine séance.

## **9. Divers et propositions individuelles**

Raphaëlle Deshayes annonce qu'elle a reçu quelques heures avant la séance un email de Mme de Pietro concernant un "vade mecum" des DACs, dans le contexte de la fusion avec le service des APEMS. Le délai de consultation au 2 juin est malheureusement trop court pour la commission dans son ensemble, mais elle propose de rédiger une réponse à la consultation avec les membres intéressés. Dominique Barca précise que l'intégration des services ne sera effective qu'à la rentrée 2023, ce qui devrait laisser du temps pour discuter du sujet.

Raphaëlle Deshayes clôt la séance à 22h10.

Lausanne, le 3 juin 2022

Nicolas Frémaux, secrétaire suppléant